



Boulangier/ère-pâtissier/ière-confiseur/euse CFC, édicition

Boulangier/ère-pâtissier/ière-confiseur/euse CFC

SWISSDOC 0.210.4.0, 5.210.7.0, n° 21104

Avec les orientations Boulangerie-pâtisserie (21105) et Pâtisserie-confiserie (21206)

Durée de la formation: 3 ans

Révision partielle de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale

L'ordonnance sur la formation professionnelle a été révisée partiellement comme suit:

Sans audition

Consultation auprès des cantons

par le biais de la Commission Développement des professions de la CSFP:

23 août 2023

Édicition:

26 octobre 2023

Entrée en vigueur:

1^{er} janvier 2024

Procédure de qualification, certificat et titre:

1^{er} janvier 2024

Par la révision partielle, un nouvel alinéa 2^{bis} a été ajouté à l'article 22, prescrivant la mention de l'orientation dans le certificat fédéral de capacité. La nouvelle disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et s'applique à toutes les personnes qui obtiennent le CFC à partir de cette date.

La version imprimée des ordonnances de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI www.sefri.admin.ch.